



Contrôl fiscal sur la déclaration de revenu .

Par **MURA**, le **29/03/2009** à **19:20**

Madame, Monsieur,

j'ai un contrôle fiscal, j'ai été licencié en septembre 2006.

L'entreprise n'existe plus depuis fin 2006. Pour ma déclaration de revenu j'ai pris le montant net imposable inscrit sur mon dernier bulletin de salaire de septembre.

Mon employeur a déclaré 2053 euros de plus, les impôts envisagent de modifier la base de calcul.

Je fournis les bulletins de salaires pour l'année 2006 pour prouver ma bonne foi.

Les impôts affirment que les bulletins de salaires ne suffisent pas !!!

Que faire pour prouver ma bonne foi ?

Merçi par avance.

serge Mura